

PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 18 octobre 2007

Le conseil communautaire dûment convoqué, se réunira le :

**Jeudi 18 octobre 2007
A 18 heures
Salle du conseil – Mairie de Bléré**

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès verbal de la réunion du 27 septembre 2007**
- **SCOT ABC :**
 - o **Document de Présentation**
 - o **Document d'Orientations Générales**
 - o **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**
- **Nouvelle Gendarmerie de Bléré : avis et propositions de la commission du patrimoine**
- **Siège de la Communauté de Communes : installation sur le site des Aigremonts - proposition de la commission**
- **Instruction des Permis de Construire par la communauté de communes : exposé de M. Philippe VASLIN**
- **Questions Diverses**

A Bléré, le 12 octobre 2007

Le Président,
Georges FORTIER

SEANCE du 18 octobre 2007

Etaient présents :

Athée sur Cher : - Mme Marie-Ange PANNETIER - M. Philippe VASLIN - M. Robert PAPINEAU

Absente excusée : Mme Marie-Claire ROBERT, pouvoir à M. Robert PAPINEAU

Bléré : Mme Yamina LE BRIZ - Dr Georges FORTIER - M. Marcel BISSON - M. Jacques CHAMORET - M. Jean-Noël ROBINEAU

Chenonceaux : M. Michel LE GOFF

Absents excusés : M. Daniel CHAMPION, pouvoir à M. LE GOFF

Chisseaux : M. Robert GIRAULT- M. Franck AUGIAS

Cigogné : - M. Gérard JACQUES - Mme Françoise GUILLARD

Civray de Touraine : M. Alain BERNARD - M. Jean-Paul COUTON

Courçay : M. Jean-Marc CHAMPION - M. Jean-François BISTER

Dierre : Mme Geneviève HOUSSAIT - M. Roland RAIMBAULT

Epeigné les Bois :

Absents excusés : M. Jacky MARCHAU - M. Claude LESUR

Francueil : M. Pierre ULLIAC - M. Jean-Louis CHERY

Absente excusée : Mme Véronique LEMEUNIER, pouvoir à M. Jean-Louis CHERY.

La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN - M. André CAILLE

Absent excusé : M. Denis CHANTREL

Luzillé : MM Jacky GAUVIN - Michel SACHE

Saint Martin le Beau : - M. Alain KERBRIAND-POSTIC - M. Alain SCHNEL

Absents excusés : M. Didier AVENET.

Sublaines : M. Joseph LOISELEUR - M. Christian FOUASSIER

Etaient également présents : Martine GOUGUET - Eddy JORANDON - Céline JOLY

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut débiter.

M. Alain BERNARD est désigné secrétaire de séance

Le Président informe l'ensemble des élus que certains points de l'ordre du jour vont être repoussés pour être abordés à une date ultérieure :

L'exposé pour le foyer des jeunes travailleurs est repoussé au Conseil Communautaire du 22 novembre 2007 du fait de l'indisponibilité de la personne chargée de cette intervention.

Les élus communautaires, à l'unanimité, acceptent le report de ce point de l'ordre du jour.

Par ailleurs, le Président annonce que les Permanences du Commissaire Enquêteur concernant le dossier du SCOT sont fixées aux dates suivantes :

- Le 22 novembre, à partir de 14 heures en Mairie de Bléré.
- Le 14 décembre, à partir de 9 heures, en Mairie de Bléré (permanence initialement prévue au 15 novembre).

Le dossier du SCOT étant complexe, le Président propose à l'Assemblée de reporter ce point de l'ordre du jour à la fin du conseil Communautaire.

Enfin, le Président informe les élus que, suite à une demande par lettre, une réunion a été organisée avec monsieur CHAMORET pour évoquer le dossier du Parc éolien. Suite à cette rencontre, le Docteur FORTIER a contacté la Préfecture. La Société qui propose la mise en place du parc éolien demande la signature d'un contrat d'exclusivité. Cette demande n'est pas conforme à la réglementation et à la procédure réglementaire pour la mise en place d'une zone d'implantation de l'éolien.

Le contrat proposé ne peut donc être signé sans assurances juridiques et réglementaires.

Ces points étant évoqués, le Président donne lecture de l'ordre du jour.

Approbation du Procès Verbal du 27 septembre 2007 –

Ce point a été reporté au prochain Conseil Communautaire.

Nouvelle Gendarmerie de Bléré : avis et propositions de la commission du patrimoine

Monsieur ULLIAC propose aux élus de passer un appel d'offres afin de déléguer la maîtrise d'ouvrage concernant la construction de la nouvelle gendarmerie. Le Prestataire choisi assurera ainsi la conception, la réalisation et le suivi du chantier en concertation avec la Communauté de Communes.

L'assemblée délibérante accepte, à l'unanimité, le lancement d'une procédure de consultation pour la délégation de la maîtrise d'ouvrage concernant la construction d'une nouvelle gendarmerie.

Un plafond de 162 200 euros par logement a été fixé.

Par ailleurs, 525 528 euros de subventions ont été accordées par l'Etat pour cette opération.

Le loyer annuel serait de 175 176 euros.

Le Commune de Bléré est actuellement en procédure de modification de son PLU. La mise en place de ce bâtiment avec l'ensemble des réseaux s'y rattachant (VRD...) est prévue.

Transports scolaires -

Le SITS (Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires) du Canton de Bléré est chargé de la gestion de l'ensemble des transports scolaires vers le Lycée d'Amboise, vers les Collèges du secteur et vers l'ensemble des écoles des communes membres. La Préfecture, appuyer par les services du Conseil Général, demande à ce que cette compétence « Transports scolaires » soit transférée à la communauté de communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE le principe de la reprise de la compétence Transports Scolaires par la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher. Cette compétence pourra être reprise au 1^{er} janvier 2007.

La Présidente du SITS est Madame BARROU. De plus, le Syndicat est gérée par un agent administratif mis à disposition par la commune de Bléré à raison de 10 heures par semaine.

La gestion du SITS représente un important travail de suivi pour l'élu responsable : suivi des procédures réglementaires, suivi des relations avec le Conseil général et avec les sociétés prestataires, gestion des circuits et des différents arrêts...

De même, le SITS gère les relations avec les parents en cas de problème de discipline d'un enfant.

Il sera donc nécessaire de prévoir la nomination d'un Vice-Président au sein de la CCBVC afin d'assurer la gestion du Service Transports scolaires.

Le Président propose à l'Assemblée que Madame BARROU soit nommée Vice-Présidente en charge des Transports scolaires jusqu'aux prochaines élections municipales afin d'assurer un transfert de compétences efficace entre le SITS et la CCBVC. La Commune de Bléré devra, pour cela, désigner Madame BARROU en tant que membre au sein de la Communauté de Communes.

Siège de la Communauté de Communes : Proposition de la commission -

Monsieur ULLIAC présente les propositions de la Commission du Patrimoine. Il était initialement prévu d'installer le siège de la CCBVC dans des bâtiments préfabriqués, sur le site des Aigremonts. Cependant, après vérifications, il s'avère que le POS actuel de la Commune de Bléré n'autorise pas la mise en place de bâtiments administratifs sur ce site.

Or, Madame COCHIN a informé Monsieur ULLIAC, au cours de ces derniers jours, du départ des actuelles occupantes du « Presbytère » situé à proximité de l'église de La Croix en Touraine.

Le bâtiment serait libre début novembre. Une visite a donc été organisée par Monsieur ULLIAC avec Messieurs FORTIER, PAPINEAU, AVENET. Monsieur JORANDON et Mademoiselle JOLY ont, de même, visité les locaux.

La surface totale des bureaux serait de 155 m² (2 bureaux et un accueil au rez-de-chaussée, 4 bureaux à l'étage). De plus, le bâtiment comporte une cave voûtée qui pourrait faire office de petite salle de réunion. Les Conseils Communautaires pourraient avoir lieu soit à la Mairie de Bléré, comme c'est le cas actuellement, soit dans un bâtiment préfabriqué, ou dans une autre salle comme le Centre Lorin.

Monsieur KERBRIAND-POSTIC précise que la solution de la mise en place d'un préfabriqué pour accueillir les réunions du Conseil Communautaire lui semble plus judicieuse.

Le coût de location sera à fixer avec la Commune de La Croix en Touraine. Madame COCHIN précise que le coût de location du bâtiment était de 180 euros par an jusqu'à ce jour.

L'assemblée délibérante accepte, à l'unanimité, le principe de transfert du siège de la Communauté de communes de Bléré Val de Cher au Presbytère à La Croix en Touraine (19 Avenue du Colonel Jacques SOUFFLET).

Instruction des Permis de Construire par la communauté de communes : exposé de M. Philippe VASLIN

Monsieur VASLIN aborde tout d'abord le sujet de la mise en place du Plan de sauvegarde qui concerne les 8 communes de la CCBVC qui bordent le Cher. Une réunion doit être organisée avec Monsieur CHANCELLIER de la DDE.

Monsieur VASLIN propose de fixer la date du 06 novembre à 14h30, en Mairie de Bléré.

Le coût total de la mise en place de ce Plan de sauvegarde serait de 26 500 euros HT pour l'ensemble des 8 communes.

En deuxième lieu, Monsieur VASLIN informe les élus de l'étude qui a été menée concernant la reprise de la compétence « Instruction des permis de construire » par la CCBVC.

Monsieur VASLIN a rencontré deux Communautés de Communes, la CC des Deux Rives et la CC du Vouvrillon, qui ont repris cette compétence au sein de leurs statuts.

L'organisation mise en place est la suivante : chaque commune dispose, en Mairie, d'un cadastre numérisé et travaille en liaison directe avec la Communauté de communes.

La CC du Vouvrillon traite environ 1 000 actes par an. La cellule « Instruction des actes d'urbanisme » qui a été créée comprend une secrétaire à mi-temps et 2 instructeurs (l'un à temps complet, l'autre à 70%).

Par comparaison, la CCBVC traiterait 1 100 à 1 200 actes par an.

Les dépenses de la cellule « Instruction des actes d'urbanismes » sur la CC du Vouvrillon se décomposent ainsi de la façon suivante :

- Salaires et charges : 60 000 euros par an.
- Installation du système informatique : 5 000 euros TTC.
- Licence : 3 289 euros par an.

Monsieur VASLIN fait remarquer que la DDE propose une formation gratuite à l'ensemble des agents travaillant sur cette compétence et assure un suivi hebdomadaire des dossiers pendant plusieurs mois.

Par ailleurs, la DDE conserve la gestion et le suivi des contentieux.

Il est proposé à l'Assemblée de repousser la décision concernant la reprise de cette compétence après les élections municipales.

Observatoire des Sports -

Monsieur PAPINEAU distribue à l'ensemble des élus une carte répertoriant les différents équipements sportifs présents sur le territoire de la CCBVC. Il est demandé à chaque commune de faire part des éventuelles erreurs et de leurs remarques sur ce document.

SCOT ABC – Avis de la CCBVC :

Madame LE BRIZ et Messieurs VASLIN, AVENET et LE GOFF sont les représentants de la CCBVC au sein du SCOT.

Monsieur VASLIN précise qu'un travail sérieux avec le cabinet CODRA a été réalisé.

Le Président fait remarquer que le PADD impose certaines contraintes aux communes.

Monsieur KERBRIAND-POSTIC dit que le SCOT représente un très bon document qui propose un certain nombre d'objectifs intéressants et judicieux pour l'avenir.

Le SCOT est un bon document de base.

Monsieur VASLIN informe l'Assemblée que le représentant de la DRIRE a été très dur et demandait la mise en place de contraintes plus importantes.

Le document doit maintenant être porté à la connaissance de l'Etat pour validation.

Cependant, la Communauté de Communes doit d'abord se prononcer sur ce document.

Monsieur JACQUES dit que ce document est une obligation. Il présente les différents équilibres en fonction des territoires (termes de la loi SRU).

Monsieur CHAMPION demande si ce texte sera opposable. Le Président répond que ce document sera tout à fait opposable pour tout projet futur et pourra poser problème pour diverses procédures. Le SCOT reprend différents règlements de la DDASS et de la DDA et impose des contraintes importantes notamment au niveau agricole.

Pour le Président, le problème de la péréquation de la taxe professionnelle se pose.

Monsieur VASLIN dit que le SCOT n'est pas un document qui supprime l'Etat.

Monsieur AVENET précise par exemple que la différenciation et la définition des Hameaux et des Villages a été délicate. Cette différence est importante dans le SCOT.

Le Président répète que les objectifs mentionnés dans le SCOT seront opposables.

Monsieur AVENET rappelle que la CCBVC doit se prononcer en tenant compte de toutes les activités d'intérêt communautaire. Par exemple, la Zone de la Folie doit être prise en compte.

Monsieur FORTIER dit que ce document est très dense mais que l'équilibre entre les différents aspects abordés n'est pas respecté. Par exemple, le sujet de la gestion de l'eau est bien traité. Par contre les notions économiques ne sont pas suffisamment développées.

Madame Le BRIZ précise que les intérêts de la CCBVC ont été défendus et que cela est visible dans le document.

Le Président fait remarquer, par ailleurs, que le sujet du logement est abordé dans le document. La mise en place d'un PLH devra être prévu.

Monsieur KERBRIAND POSTIC note que ce sujet du PLH avait déjà été abordé.

Monsieur AVENET précise que cette discussion avait eu lieu lors de la réunion du 04 octobre 2006 mais que le projet n'avait pas été validé. Le coût de la mise en place du PLH était estimé à 25 000 euros.

Le Président propose de reporter le vote de la Communauté de Communes concernant le SCOT à la prochaine séance, le 25 octobre 2007.

Prochaines Réunions communautaires -

Bureaux	Conseils Communautaires
Lundi 22 octobre	Jeudi 25 octobre
Lundi 19 novembre	Jeudi 22 novembre
Lundi 17 décembre	Jeudi 20 décembre
Lundi 21 janvier	Jeudi 24 janvier

Ces dates sont données à titre indicatif et vous seront confirmées par des convocations individuelles.

Aucun autre point n'étant abordé, la séance est levée à 20h00.

Le Secrétaire de Séance
Alain BERNARD

Le Président,
Georges FORTIER